Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_97-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-97

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-97 Territoire d'industrie : convention budgétaire 2026-2028

Rapporteur : Patrice Le Du Technicien référent : Nathalie Milin

Lancé en 2018 par l'Etat, le programme Territoires d'Industrie a été pour soutenir les territoires industriels et redynamiser l'industrie française. Le contrat Territoire d'Industrie Finistère a été signé en 2021, animé par un chef de projet, pour la période de juin 2022 à juin 2024 puis de juin 2024 à juin 2026.

En décembre 2025, à l'occasion du Comité de Pilotage, la décision a été acté, au titre de la répartition du budget pour 2024 et 2026, la poursuite de l'animation dudit contrat sur le territoire par un chef de projet à partir de juin 2026 jusqu'à juin 2028.

Il a été convenu entre les parties prenantes de maintenir une animation de contrat de territoire, visant à accueillir et développer le tissu industriel sur le Finistère.

L'animateur aura en charge notamment :

- Le pilotage stratégique de la démarche « Territoire d'Industrie Finistère »
- La conduite et la coordination de la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action « Territoire d'Industrie »
- Le renforcement et le développement du tissu industriel du territoire

Le budget global, incluant les coûts salariaux chargé pour le chef de projet en charge de l'animation du contrat pour les deux années auxquels s'ajoute des frais de fonctionnement, s'élèvent à un montant de 213 466€.

Cette somme sera répartie entre les parties suivantes :

- L'Etat octroiera une subvention totale de 40 000€ pour le budget courant à compter du mois de juin 2026 à juin 2027.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_97-DE

L'IUMM Finistère formulera une demande de subvention identique au titre de la période budgétaire juin 2026 à juin 2028

- La CCI Finistère et l'IUMM Finistère assureront un financement global du coût à hauteur de 20 000€ pour deux ans.
- Le MEDEF Finistère assurera un financement global du coût à hauteur de 20 000€ pour 2 ans
- Il a été convenu de répartir le solde du financement de cette embauche pour une durée de 24mois entre les différents EPCI sur la base des critères suivants :
    - Nombre d'entreprises industrielle par EPCI
    - Nombre de salariés industrie par EPCI

Le solde global du financement à répartir entre les différents EPCI, s'élève à 106 733,08€ pour les deux ans de recours à un animateur dédié.

Sous réserve que l'Etat maintienne sa subvention pour l'exercice budgétaire de juin 2026 à juin 2028, la participation totale sollicité à Poher Communauté s'élève à 3 561,80€ pour les deux ans avec une répartition comme suit :

- Un premier versement pour l'année 2026 à hauteur de 1 780,90€
- Un second versement pour l'année 2027 à hauteur de 1 780,90€

Il est envisagé de poursuivre cette collaboration dans le cadre d'un re conventionnement 2026-2028 entre Poher communauté et Territoire d'Industrie avec une participation financière à hauteur 3 561,80€

Vu l'avis du bureau communautaire du 11/06/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention et sur versement d'une contribution financière de 3 561,80€ à Territoire d'Industrie et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

